

ACCORD HANDICAP

L'accord handicap au sein de l'UES JCDecaux a cessé de produire ses effets depuis le 4 avril 2020, sans négociation d'un nouvel accord en raison du confinement.

Cette semaine, du 16 au 22 novembre 2020, se tient la 24ème édition de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Cette initiative du Parlement Européen s'organise à l'heure où la crise sanitaire, économique et sociale touche de plein fouet les personnes en situation de handicap qui doivent, plus que jamais, faire l'objet d'une attention particulière.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a mis en évidence les dérives du libéralisme et de la mondialisation de l'économie. Elle a également eu des répercussions aussi importantes que désastreuses pour les personnes les plus vulnérables et les plus démunies. Alors que le monde du travail est fragilisé en cette période de pandémie, les personnes handicapées le sont encore plus particulièrement !

Qu'il s'agisse des conditions de vie au quotidien ou des conditions de travail, la CGT est à l'offensive afin de défendre et améliorer les droits des personnes en situation de handicap.

En cette semaine du handicap, nous demandons l'ouverture d'une négociation pour poursuivre et développer les mesures permettant l'accès et le maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'entreprise.

Réagissez, défendez-vous, syndiquez-vous !

Rejoignez la CGT